

Méthode
d'analyse
syntaxique

L'ordre des mots

2. L'ordre canonique et les servitudes

On rappellera ici que pour l'étude de toutes ces notions, l'ouvrage de base reste *L'Ordre des mots en français*, de Blinckenberg (Copenhague, 1928-1933, 2 vol.).

1. L'ordre des mots

1.1. *L'ordre des mots joue un rôle capital dans l'expression française parlée.

Il comporte, d'une part, des servitudes très strictes et, d'autre part, des latitudes plus ou moins amples. (Aurélien Sauvagot, « L'ordre des mots », dans *Analyse du français parlé*, Hachette.) C'est de cet ordre et de ses caractères, de ses servitudes et de ses latitudes, que nous parlerons ici.

1.2. Dans la chaîne parlée et dans sa représentation littéraire écrite, les mots apparaissent dans ce qu'il convient d'appeler une **successivité syntaxique** : un ordre significatif. Cet ordre est très important en français, car, pour certaines unités syntaxiques, il est le seul moyen d'indiquer leur rapport avec le reste de l'énoncé ou, si l'on préfère, leur place est pertinente pour indiquer leur fonction.

[1] *Paul invite Christian à déjeuner*
vs. *Christian invite Paul à déjeuner.*

1.3. En français, où un certain ordre est habituel (par exemple : sujet + verbe + complément circonstanciel), tout changement entraîne une valeur expressive. Face à une habitude nécessitée par la langue, existe une certaine liberté dans l'ordre considéré comme fréquent et pertinent. D'où la distinction traditionnelle entre trois types d'ordre :

- a) l'ordre grammatical ou canonique, celui qui est le plus conforme aux règles générales de la syntaxe de la langue;
- b) l'ordre logique, celui qui paraît conforme à la démarche supposée de la pensée;
- c) l'ordre psychologique, celui qui résulte de l'état d'esprit de celui qui parle dans une situation donnée.

3. Ordre logique et ordre psychologique

3.1. L'ordre logique, c'est l'ordre supposé de la démarche de la pensée; on n'attachera pas ici à cette expression la même rigueur doctrinale qu'y attachaient les grammairiens philosophes du XVIII^e siècle (cf. Dumarsais, « De la construction simple », in *Logique et Principes de grammaire*, éd. 1769, p. 163 et suiv.). On songera seulement que l'ordre logique des mots commande l'énumération des termes d'une énumération : ascendante : [7] *Je devins grammairien, linguiste, sémiaction*; descendante : [8] *Le roi, la reine, la cour, le peuple, tout est abattu*. (Blossuert.) Et qu'on peut justifier l'ordre des mots dans tel théorème (expression du lieu d'accord), par le fait que l'existence de l'hypothénuse suppose celle prétable d'un triangle : [9] *Dans un triangle rectangle, le carré de l'hypothénuse est égal à la somme des carrés des deux autres côtés.*

Cet ordre connaît en français des servitudes importantes depuis que la perte de la déclinaison l'a rendu nécessaire. On donnera ici des exemples de ces servitudes :

- le c.o.d. ne peut se placer en tête de phrase :
- [2] **Les fleurs j'aime*
- l'ordre normal de la proposition est :
- [3] *J'aime les fleurs.*
- [4] *Pierre est un poltron et non Un poltron Pierre est.*
- le complément du verbe ne jouit pas, dans la syntaxe du français, de la même liberté que le complément de phrase :
- [5] *Jean constate qu'on l'a volé → *Qu'on l'a volé, Jean constate mais : lui sans cesse, ennuie Paul → A parler de lui sans cesse, jean ennuie Paul.*
- on a donné ailleurs des indications sur l'ordre des mots pour ce qui concerne : le pronom personnel (chapitre V, § 3, 6), l'adjectif épithète (chapitre VII, § 5), l'adverbe (chapitre VIII, § 6), le sujet (chapitre XXVII, § 6), le complément d'objet (chapitre XXXIX, §§ 3 et 4), le complément de circonsistance (chapitre XXX, §§ 3 et 4).

3.2. L'ordre psychologique, celui qui résulte de l'état d'esprit du locuteur dans une situation donnée, présente une syntaxe particulière : « Plus l'émotion du locuteur est vive, plus elle désorganise la phrase, disloque l'ordre naturel et logique des termes et laisse fuser, par priorité, les mots les plus chargés de signification affective ou les plus urgents à transmettre. » (M. Courault, *Manuel pratique de l'art d'écrire*, Hachette, 1957, p. 126.)

4. Les inversions

4.1. L'ordre grammatical ne suit pas forcément l'ordre que nous supposons logique : face à *sujet + prédicat* :

(110) *Une montre a été perdue.*
existe l'ordre grammatical du passif impersonnel où logique et grammaire ne coïncident plus :

(111) *Il a été perdu une montre.*
Des nécessités d'ordre psychologique (stylistique) peuvent renverser ou perturber l'ordre grammatical habituel.
Ces manquements, d'origines diverses, à l'ordre grammatical habituel, ce sont des inversions.

4.2. L'usage du français connaît un certain nombre de servitudes grammaticales qui troublent l'ordre canonique :

- inversion du pronom sujet dans l'interrogation directe :

(112) *Viendrez-vous ?*

- inversion du sujet, également, dans la proposition incise :

(113) *Il eût parié, répondit mon frère, et il ne reviendra pas de si bâti.*
(On peut voir dans cet exemple le besoin de marquer la non-appartenance du groupe en incise aux paroles rapportées au style direct.)

- autres inversions du sujet : voir chapitre XXXVII, § 6.
- pour l'antéposition de l'épithète, voir chapitre VII, § 5.

4.3. Les inversions d'ordre stylistique : il s'agit là d'un tout autre genre d'inversions, celles qui ont pour but de mettre en relief un élément de la phrase pour attirer l'attention sur lui. La valeur de ces inversions est d'ordre affectif; on ne s'étonnera donc pas de rencontrer des inversions stylistiques dans la langue littéraire (poétique), dans la langue de la publicité, dans l'usage patié chaque fois que l'affectivité prend le pas sur le côté intellectuel de la communication. On se contentera de donner ici quelques exemples rapides :

- le choix du passif est un choix stylistique : comparons

[14] *Le roi Baudoin a décoré les sportifs belges.*

[15] *Après son exploit de Mexico, Eddy Merckx a été décaré par le roi Baudoin.*

[14] énonce une activité du roi ; [15] met en relief un individu sur la valeur de qui on veut attirer l'attention : la vedette de la situation, c'est le patient.

• le langage publicitaire, dont la fonction consiste à mettre en évidence un objet, un produit, un individu, use largement de l'inversion :

[16] *Le chocolat, moi, j'aime.* Phrase compréhensible seulement dans la mesure où l'annonceur donne à ce type de séquence une débit particulier.

• l'usage parlé connaît de multiples inversions d'ordre stylistique dans lesquelles on notera la disjonction :

[17] *Ton oncle, je le connais depuis vingt ans.*

[18] *Ce chemin, où mène-t-il ?*

[19] *C'est une bicyclette que j'ai demandée au Père Noël.*

[20] *Aux précaires tièdeurs de la trompeuse automne, le mouucher son soisson.* (Lamartine.)

C. : usage à ce tendance à devenir systématique et caractéristique d'une certaine poésie où l'antéposition de l'épithète et du complément déterminatif remplace, mais non avantagéusement, l'inspiration et les images. Il a pu être recherché et aboutir à la syntaxe de Mallarmé. Et il a pu être pastiche accusateur : [21] *Iodoformante excrementation* (Queneau).

La poésie moderne tend généralement à tourner le dos à l'usage systématique de l'inversion.

4.4. Certaines inversions stylistiques de la langue parlée, commises dans tel type de situation, ont fini par devenir usages grammaticaux courants dans l'usage courant du français. L'ordre psychologique tend à modifier l'ordre habituel, mais la modification devient si fréquente qu'elle se transforme elle-même en règle de la langue parlée. Tant et si bien que « l'expression française est en train de se doter de procédés qui l'affranchissent petit à petit des contraintes où l'avait enserrée l'ordre des mots tant que l'agencement des termes d'une phrase en dépendait trop exclusivement. » (Aurelien Sullyage, *Français écrit*, pp. 28 à 38, de nombreux exemples des tendances actuelles de la syntaxe du français parlé.)